

W

# Le HCR autorise la ratification de l'accord de crédit pour la réhabilitation des CRCAM et CLCAM

En reprenant les travaux mardi dernier les Hauts Conseillers se sont penchés sur l'examen du projet de loi relatif à la ratification de l'accord de crédit de développement (réhabilitation des CLCAM et CRCAM) signé à Washington le 11 juin 1990 entre notre pays et l'Association internationale de développement.

Du rapport, de Me Bertin Borná, président de la Commission des Finances du HCR, l'Association internationale de développement, filiale de la Banque Mondiale a consenti à la République du Bénin, un crédit de 770 millions de francs CFA crédit dans l'intérêt d'une durée de 40 ans y compris un différé de 10 ans.

Ce prêt permet le bouclage du plan de financement du projet de réhabilitation des Caisses locales de crédit agricole mutuel (CLCAM) et des Caisses régionales de crédit agricole mutuel (CRCAM) dont le coût de milliards environ.

## DE LA REHABILITATION DES CAISSES

Le projet vise plusieurs objectifs dont notamment la réforme institutionnelle et la restructuration des caisses ; la reconstitution de l'épargne et du capital social des caisses épuisées en raison des pertes constantes d'une politique financière inadéquate et du gel des dépôts des caisses dans les banques nationales en liquidation.

Le projet vise aussi la mise en place d'un programme de crédit rural, la libéralisation de la politique des taux d'intérêt sur l'épargne et le crédit rural, la formation en gestion coopérative des administrateurs et du personnel des caisses et l'établissement d'un système de contrôle comptable et financier.

Le projet a démarré depuis le 1er janvier 1990 grâce à la mise en place des concours financiers du FED et du FAC.

Il ressort également du rapport de Me Bertin Borná que les caisses ont 1,4 milliard de francs CFA environ gelés dans les banques en liquidation. Les différents financements du projet permettront la reconstitution de ces fonds.

Le taux d'intérêt appliqué par les caisses est de 2% par mois soit 24% par an. Ce taux a été arrêté d'un commun accord entre les caisses, leurs conseils d'administration et les Assemblées générales des membres des groupements paysans. Ce taux pourra être revu à la baisse par le projet en fonction de l'augmentation de l'importance de l'épargne mobilisée auprès du monde rural.

Le projet accorde au maximum 200.000 francs CFA de crédit par individu et pour les groupements de paysans, ce montant peut-être multiplié par le nombre de membre du groupement. Mais en moyenne les prêts se situent actuellement aux environs de 40.000 francs CFA par individu.

Le rapport ainsi présenté a suscité de très vifs débats surtout qu'il s'agissait du monde paysan.

Il y a eu des débats sur le taux d'intérêt, sur la possibilité de plusieurs prêts au cours de la même saison. Il a été aussi fortement question de la gestion passée des CLCAM et CRCAM. Leur impact sur les masses rurales et l'effet du projet de réhabilitation des caisses par rapport à la mauvaise expérience de la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA).

## POINT DE VUE DU MIEEP

Toutes ces objections ont trouvé leurs réponses dans l'intervention du ministre Fatiou Adékounté, chargé de l'Industrie, de l'Énergie et des Entreprises publiques. Il devait dire que les banques paysannes commencent tous jours par les paysans eux-mêmes à la base. Au Bénin, l'expérience a été le contraire. On a d'abord créé la CNCA avant de descendre dans les localités. Les paysans ne s'étaient pas sentis concernés. Et pire la gestion a été mal faite.

Maintenant, a poursuivi M. Adékounté, l'Etat va se désengager de ces caisses locales. Les paysans en seront désormais les propriétaires et pourront faire beaucoup de choses. Ils feront eux-mêmes leurs expériences et désigneront leur directeur général.

Sur le taux d'intérêt, le ministre Adékounté a indiqué que ce sont les paysans eux-mêmes qui l'ont fixé compte tenu du fait que le projet doit être viable, que les paysans ont maintenant confiance auxdites caisses ; confiance qu'il faut sauvegarder à tout prix. Le taux sera revu à la baisse quand les caisses auront acquis une forte autonomie.

Sur la limite de 200.000 francs de prêt accordé au paysan, M. Gilles Morel, expert Canadien, directeur financier du projet, a fait observer qu'il a tenu compte des garanties offertes par le monde rural, une garantie morale et la capacité de travail de chaque paysan. Cette limite permet aussi de répartir l'ensemble du crédit à tous les sociétaires.

Selon lui, le taux d'intérêt favorisera la viabilité du système des CLCAM et des CRCAM afin qu'elles soient en mesure de payer les employés et de couvrir les frais généraux de fonctionnement. Les excédents qui y seront engagés au bout de deux ou trois ans, feront objet de discussion entre les sociétaires sur leur destination. M. Koukponou Charles, ingénieur agronomie (sans emploi), agriculteur à Paouignan, vice-président de la CLCAM de sa localité et élu président du CRCAM-Zou a dit à la suite de M. Morel, que les caisses locales et les crédits constituent une aubaine pour eux, paysans. Ce sont de petits crédits qui sont soit de campagne, soit de récolte il n'y a pas de garantie réelle, sauf la garantie morale et la garantie solidaire des autres membres. L'expérience va durer 3 ans et la préoccupation de l'ensemble des paysans est de savoir ce qu'il faut faire pour bénéficier de ces crédits. Déjà les résultats sont concluants et méritent d'être poursuivis et encouragés. Pour eux sur le terrain le taux d'intérêt n'est pas encore un problème.

## REAMENAGER

### LE TAUX D'INTERET

Le rapport a été amendé. Mais à la lecture de la décision d'autorisation de ratification les Hauts conseillers ont demandé avec insistance que le gouvernement réaménage le taux d'intérêt de 24% qui est exorbitant par rapport

aux taux civil de 13% et commercial 17 à 18%. M. Fatiou Adékounté de faire observer en dernière analyse, que ce taux ne figure dans aucun document relatif au prêt. Mais il résulte du fait qu'aucune assurance, aucune garantie réelle n'est exigée aux paysans. C'est une décision libre des conseils d'administration.

Le taux varie selon les régions et selon la nature des opérations. Il a ajouté que le gouvernement ne veut pas s'ingérer dans ces genres d'opération. Mais prend acte des objections du HCR sur la question pour attirer l'attention des conseils d'administration des dites caisses. Le projet de loi relatif à la ratification de l'accord de crédit de

développement en vue de la réhabilitation des CRCAM et CLCAM a été adopté.

## DEBAT SUR L'AMNISTIE REPORTE

Signalons qu'au début de la séance, le débat sur le projet de loi sur l'amnistie a été reporté à la semaine prochaine parce que les ministres compétents — (Justice et Finances) — sont empêchés. Les Hauts Conseillers ont souhaité être personnellement présents ou que leurs représentants soient vraiment qualifiés pour parler efficacement en leur nom compte tenu de la délicatesse et de la complexité du dossier. Ils ont voulu éviter la précipitation.

Ephrem DOSSAVI-MESSY

## Référendum à cinq étages :

# Les béninois n'ont pas cessé d'innover

Il y a seulement quelques semaines de cela, M. Goudou, le chercheur de la Cité d'Athènes qualifiait les prochaines consultations populaires sur le projet de constitution du Bénin présenté par le HCR, de référendum à trois étages ; un bulletin blanc pour le oui intégral, un bulletin vert pour le oui mais sans limitation d'âge et un bulletin rouge pour le non. Tout cela paraissait absurde aux yeux de l'éminent professeur-chercheur. Mais voici qu'aujourd'hui dix sensibilités politiques proposent pour éviter un éventuel chaos de la nation au cas où le non l'emporterait, une formule que l'on pourrait qualifier de référendum à cinq étages.

Tenez, le groupe de non propose que le Peuple se prononce plutôt sur deux textes : l'un basé sur le régime présidentiel et l'autre sur le régime semi-présidentiel. En faisant jouer la question sur la limitation de l'âge aux fonctions présidentielles (question qui est l'autre casse-tête de ce projet de constitution), nous obtenons ain-

si deux couleurs différentes pour chaque cas. Et s'il faut ajouter la couleur des irréductibles du non (et il en existe et vous les connaissez bien) voilà notre édifice à cinq étages prêt pour la consommation populaire.

Et ce faisant il n'est pas assuré que nous serions au bout de nos peines car si par malheur des partisans d'un régime monarchique ou autre se manifestaient, nous aurions à nous élever un peu plus dans le ciel. Le seul risque c'est qu'à cette altura les couleurs de l'arc-en-ciel ne suffiront pour proposer à nos concitoyens une constitution pour les années à venir.

Mais revenons sur terre. Nos sensibilités politiques gagneraient à nous proposer des programmes de gouvernement susceptibles de nous sortir de notre misère quotidienne à moins qu'elles ne pensent que c'est à monsieur le Régime Politique que revient cette noble tâche !

Maxime Bruno AKAKPO  
Carré 1080 Colono